

Madame,

Il nous semble important de vous avertir préalablement du protocole spécifique des cycles naturels afin que vous puissiez anticiper le programme thérapeutique et son éventuelle interruption par manque de résultats.

Les taux de naissances par essai après 40 ans ne dépassent pas les 15 % et ces résultats sont abaissés à 5 % en cas de réserve ovarienne diminuée à 40 ans.

Le taux d'abandon des stimulations hormonales par manque de réponse est supérieur à 20 % et le taux de fausse-couche est de 35 %.

En comparaison, un don d'ovocytes issus d'une femme de moins de 35 ans donne 30 à 40 % de grossesse par transfert d'embryons, avec un taux de fausse-couche de 12%.

En cas de stimulation inefficace (moins de 2 embryons transférés) nous proposons d'effectuer des cycles sans stimulation (cycle naturel = CN) à certaines conditions:

- **1 remboursement** de laboratoire pour **3 essais** en cycle naturel : un essai est comptabilisé en cas de travail de laboratoire (prélèvement ovocytaire avec ou sans ovocyte) mais pas en cas d'ovulation avant l'intervention d'un biologiste.
- la prise en charge en CN s'arrête si **aucun** transfert n'est effectué après **3 essais** ou si **moins de 3 transferts** sont réalisés au cours de **6 essais** de cycle naturel.
- En cas de grossesse évolutive, le remboursement est terminé pour cet essai quel que soit le nombre d'essais en CN effectués pour celui-ci.

Nous restons à votre disposition pour d'éventuelles informations complémentaires.

L'équipe PMA

Etiquette :

Je soussigné ..... née le .....

déclare avoir reçu, lu et compris toutes les informations concernant les fécondation in vitro en cycle naturel et leurs implications.

J'ai pu poser toutes les questions qui me semblaient indispensables.

Fait à Liège, le